

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 janvier 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 janvier 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Carole MABILON	Responsable pôle Médiations
Mme MARIE MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 11 JANVIER 2023

Charles ZILLIOX accueille les participants.

Luc THOMAS est désigné secrétaire de séance.

1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES PIERRES ET DES HOMMES ET DE LEURS ACTIVITÉS – INTERVENTION DE MAURICE DECLERCK, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

A la demande de Monsieur ZILLIOX, Sandrine GARDET rappelle au préalable que l'association a obtenu un soutien financier en investissement dans le cadre du Contrat de Parc avec la Région. L'objectif de ce soutien était de faciliter les activités d'inventaires de l'association, activités préalables à des actions visant à déterminer l'intérêt patrimonial des éléments lithiques inventoriés. L'ensemble de ces activités est réalisé sous le contrôle de la DRAC et avec l'accord des communes concernées.

Des rencontres régulières ont lieu avec le Parc pour partager l'état d'avancement des découvertes et des discussions avec la DRAC.

Charles ZILLIOX remercie Monsieur DECLERCK pour sa venue. Cela permet au Bureau de se faire une idée des activités de l'association.

Le diaporama diffusé en séance et sur lequel s'appuie la présentation est joint au présent compte-rendu.

Maurice DECLERCK précise que plusieurs types d'agrégations de cailloux, a priori d'origine humaine, sont présents dans le Pilat et constituent à ce jour un patrimoine méconnu et mal documenté.

L'association compte 70 adhérents. Les compétences de ces membres sont diverses.

L'association a obtenu une autorisation d'inventaire diachronique de la part de la DRAC.

Maurice DECLERCK remercie le Parc et les membres du Bureau pour l'écoute et le soutien apporté. Il indique que le soutien obtenu de la Région via le Parc a permis d'investir dans 2 outils :

- un GPS ultraprécis : les GPS classiques ont une marge d'erreur de trois mètres, le GPS acquis peut avoir une marge d'erreur de quelques centimètres seulement
- un drone avec un équipement LIDAR embarqué : soit un émetteur laser et une caméra qui récupère les émissions laser

L'association est en mesure de mettre à disposition (dans des conditions qui ont été définies en lien avec un avocat et la Région) son équipement LIDAR. Cependant ce dernier ne peut pas être utilisé sans expertise de cette technologie LIDAR, tout comme les données LIDAR ne peuvent pas être analysées sans logiciel, matériel et compétences informatiques suffisantes.

Des échanges ont eu lieu avec le Groupement des Sylviculteurs des Monts du Pilat à ce sujet, tout comme avec les Musées Gallo-Romains de Saint-Romain-en-Gal et de Lyon.

Outre la subvention régionale, l'association a mis en place une campagne de financement participatif avec l'appui du Parc qui lui a permis de récolter la somme de 12 000 €. L'association est également reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale.

L'association a également bénéficié d'une ligne de trésorerie accordée par le club d'investisseurs local de Bourg-Argental.

Un travail avec les archéologues de la DRAC sera lancé. Des contacts avec un géologue et un hydrogéologue ont également été pris afin d'avancer dans l'étude de la valeur patrimoniale des éléments inventoriés.

Charles ZILLIOX remercie Maurice DECLERCK pour son intervention et ajoute que cela mérite un approfondissement pour ceux qui sont intéressés.

Maurice DECLERCK répond que cela ne pose pas de problème et qu'une visite sur sites peut être proposée.

Christine ROBIN demande si les rapports établies annuellement par l'association pour la DRAC sont

consultables.

Maurice DECLERCK a donné un exemplaire de chacun de ces rapports au service technique du Parc.

Luc THOMAS demande si le diaporama présenté pourra être joint au compte-rendu. Cela permettra d'apporter des réponses notamment pour le Vice-président à la Région et le maire de Condrieu qui se posaient des questions sur l'utilité de l'action.

Charles ZILLIOX remercie Maure DECLERCK pour sa venue.

2 – ACCUEIL DE MARIE MOTTOT, NOUVELLE DIRECTRICE ADJOINTE ET PRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS DANS LE PERSONNEL DU PARC

Charles ZILLIOX souhaite la bienvenue à Marie MOTTOT, nouvelle directrice adjointe, entrée en fonction le 3 janvier dernier.

Sandrine GARDET présente l'organigramme du Parc et les différents pôles :

- Pôle moyens généraux
- Pôle biodiversité
- Pôle médiations
- Pôle développement
- Pôle architecture, urbanisme, paysages et mobilité.

L'organigramme est joint au présent compte-rendu.

Martine MAZOYER demande si le Parc a un agrément pour l'accueil des services civiques ou s'ils sont mis à disposition.

Sandrine GARDET lui répond qu'on a les 2 cas de figure. Le Parc a obtenu l'agrément et il a une convention avec Scouts et Guides de France pour un partenariat autour de l'accueil d'un scout pour une mission sur le territoire du Parc.

3 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 14 DÉCEMBRE 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Commission Biodiversité et Eau du 7 décembre 2022 : Christine ROBIN présente les sujets abordés : Un retour sur les actions de l'année 2022 et les prévisions pour 2023. Un bilan sur les plantations de haies depuis 2014 a été présenté.

Le 1/4 d'heure nature a été consacré à la biodiversité et au bâti. Un document de 4 pages a été élaboré sur ce sujet. Un questionnaire sur la gestion différenciée des espaces verts a été envoyé aux communes et aux Villes Portes du Parc en vue de la préparation d'une formation sur ce sujet courant 2023. Il pourra être à nouveau envoyé aux Communes qui ne l'auraient pas reçu.

Sur la séquence ERC, aucune ligne directrice n'a pu émerger des échanges. Le sujet pourrait être abordé en commission aménagement du territoire.

- Comité de pilotage inter-sites Natura 2000 du 9 décembre 2022 : Martine MAZOYER fait part des points abordés lors de cette réunion : un bilan de l'année 2022, la présentation du transfert de la compétence Natura 2000 de l'État à la Région à partir de 2023, la programmation pour l'année 2023 : accompagnement sur les manifestations sportives, les maraudes sur sites, la mise en place de chantiers participatifs.

5 – BILAN DU SOUTIEN RÉGIONAL EN 2022

Sandrine GARDET présente ce bilan qui est joint au compte-rendu.

Certains dossiers ont été votés avec du retard, notamment l'éducation au territoire 2021-2022.

La convention cadre avec la Région a été validée lors de la commission permanente de la Région du 16 décembre dernier. Elle va servir de cadre pour les futures conventions signées entre chacun des Parcs et la Région. Ce document indique ce que la Région entend soutenir financièrement comme type d'action. Un échange est prévu le 22 février prochain.

Un des premiers axes est l'identification des portes d'accueil du Parc. La Région souhaite que les Parcs soient plus lisibles. Quelques Parcs sont pilotes pour travailler sur ce sujet.

La Région souhaite que les Parcs soient dans une mission de conciliation : éducation, adaptation, lutte contre le changement climatique, patrimoine et milieux forestiers. Les questions d'énergie et de biodiversité font partie des attentes régionales.

Charles ZILLIOX ajoute que ce document cadre donne une visibilité sur comment la Région voit l'action des Parcs.

Robert CORVAISIER fait remarquer que sur la priorité concernant l'énergie, ni l'éolien, ni les micro-turbines n'apparaissent. Est-ce un signe de désintérêt de la Région pour ce type d'énergie ?

Sandrine GARDET précise que cela ne veut pas dire que la Région nous interdit de faire d'autres actions que celles qui sont listées dans le document cadre. Par ailleurs, ce document n'oriente que la manière dont la ligne budgétaire régionale dédiée au Parc pourra être utilisée. D'autres actions du Syndicat mixte du Parc restent éligibles à d'autres dispositifs d'intervention de la Région.

Charles ZILLIOX ajoute qu'il n'y a pas de surprise par rapport à ce qui avait été annoncé par Thierry KOVACS lors de sa tournée des Parcs.

Sandrine GARDET informe également que le montant 2023 des crédits régionaux dédiés aux Parcs naturels régionaux sera identique à celui de 2022. C'est l'un des rares budgets qui au sein des politiques régionales en faveur de l'environnement n'a pas connu de baisse. Il convient de le souligner.

Charles ZILLIOX indique que la Région a demandé à chaque Parc de présenter ses dépenses statutaires et les missions portées par chacun d'entre eux. Le Parc a rendu le travail le plus complet possible et indiquer quelles étaient les missions de la Charte qu'il n'était plus en capacité d'assurer du fait de la baisse des soutiens publics. La Région souhaite avoir une vision la plus claire possible des besoins en financements des différents Parcs afin d'améliorer l'équité de traitement entre les Parcs suite à la recommandation de la Chambre régionale des comptes.

Charles ZILLIOX souligne que la Région a demandé à ce que pour chaque Parc :

- les cotisations du bloc communal représentent au moins 20 % du montant total des cotisations (c'est déjà le cas pour le Pilat, en intégrant les cotisations des Villes Portes)
- la Région et les Départements détiennent au moins 50 % des voix (dans le cas du Pilat la Région et les Départements détiennent 40,67 % des voix)
- L'élection du président du syndicat mixte du Parc se tient après chaque nouvelle élection (nos statuts ne sont pas conformes à cette attente, l'élection du Président se fait après les élections du bloc communal)

Il comprend que ces dispositions sont à respecter, au plus tard, avant l'approbation de la nouvelle Charte.

Robert CORVAISIER s'étonne de cette position, ne devrait-on pas plutôt être dans une logique de co-construction.

Charles ZILLIOX indique qu'à sa demande une réunion des Présidents de Parc se tient le 17 janvier pour échanger sur les réactions de chaque Parc à ces attentes de la Région et initier à ce sujet une discussion avec la Région.

Lucien BRUYAS demande si ce sera une condition de validation de la Charte. Charles ZILLIOX lui confirme que cela semble le cas.

Robert CORVAISIER ajoute que le Syndicat mixte du Parc n'est pas une entreprise. Le poids financier peut être déconnecté du pouvoir de décision. La Région a la compétence de gestion des Parcs. Pour autant, est-on obligé d'accepter une minorité de blocage.

Charles ZILLIOX souhaite rappeler qu'il s'agit de fonds publics et d'argent public. Dans un Parc, il est intéressant car les projets viennent du terrain. Dans un même temps, la Région est la mère nourricière du Parc. L'État non plus n'a pas revalorisé sa participation.

Robert CORVAISIER souhaite savoir si les intentions de la Région sont claires et si on a un écrit.

Le courrier transmis par la Région sera envoyé à tous les membres du Bureau.

Virginie BONNET-FERRAND rappelle que la Région a un intérêt immense pour les Parcs. C'est une richesse qu'il faut maintenir. L'éolien ne bénéficiera pas de soutien financier de la Région car elle est contre. Les échanges ont donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle politique sur l'ensemble des Parcs de la Région. Au final, tous les projets déposés par le Parc du Pilat ont été subventionnés. La Région apporte donc un fort soutien en investissement et en fonctionnement.

Il y a une vraie volonté de travailler ensemble pour faire avancer le territoire.

Luc THOMAS propose d'attendre des instructions plus précises de la Région.

5 – ÉCHANGE SUR LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Luc THOMAS présente les principaux axes du prochain débat d'orientations budgétaires qui sera mis à l'ordre du jour du comité syndical du 18 janvier prochain :

- Une bonne gestion du Parc pour lui permettre de dégager de l'autofinancement pour continuer à mettre en œuvre des actions
- Une nécessité de revaloriser le régime indemnitaire des agents du Parc, qui n'avait pas été revu depuis mai 2011
- Est-ce que le Parc ne devrait pas faire payer certaines prestations pour lesquelles il est amené à intervenir : comme intervention sur les sentiers, mise à disposition d'ingénierie... ?
- Incertitudes sur la pérennité de certains financements.
- Un décalage important entre l'engagement et le paiement des actions et le versement des subventions.

Serge RAULT intervient pour préciser que tant que les marges financières ne sont pas connues, il est difficile de se prononcer.

Luc THOMAS ajoute que la convention cadre avec la Région met l'accent sur les énergies renouvelables. Cela ne pourra que se faire qu'avec de l'ingénierie. Il faut être en capacité d'avoir une ingénierie au service des Communes. C'est un tiroir à actionner et il faudra que ça se fasse avec du personnel.

Serge RAULT souhaite qu'on puisse disposer d'une grille comparative et d'un tableau avec tout le personnel pour pouvoir décider et pour présenter des arguments à la Région.

Charles ZILLIOX ajoute que le budget 2023 sera un budget de transition mais qu'il n'y pas d'intérêt à baisser le budget. Il faut aussi intégrer que de plus en plus, il y a de la concurrence entre les collectivités pour être attractif et recruter du personnel.

Valérie PEYSELON s'étonne des remarques sur la faible rémunération du personnel. C'est la première fois que ce sujet est évoqué.

Sandrine GARDET précise que c'est le régime indemnitaire du personnel du Parc qui est faible par comparaison à d'autres, notamment à ceux des communautés de communes.

Robert CORVAISIER souligne, quant à lui, les problèmes soulevés par la stagnation de la participation de la Région. Les statuts ne sont pas respectés. Le Parc entérine le fait que la Région ne respecte pas les statuts. Quand un contrat n'est pas respecté, il faut l'accord des deux parties.

La première recherche à faire est celle de pouvoir compter sur les financements prévus. La Chambre régionale des comptes avait soulevé ce problème.

Charles ZILLIOX indique qu'il a déjà abordé ce sujet avec Thierry Kovacs lors d'un rendez-vous auquel était également présent Luc THOMAS.

Il peut être possible de saisir le Préfet pour forcer la Région à payer l'intégralité de sa cotisation.

Luc THOMAS ajoute que le Parc ne gagnerait rien à faire ça, car aujourd'hui, le Parc est plutôt dans une phase de négociation. Il vaut mieux être dans la discussion. La participation des Communes du Parc est symbolique puisqu'elles représentent 2,5 % des participations.

Le projet de convention avec la Région insiste sur ce qu'on va devoir développer : biodiversité, adaptation au changement climatique notamment sur tous les espaces publics. Il y a également plein d'autres programmes qui sortent pour financer ces questions. Les études et l'accompagnement coûtent de l'argent et il est préférable d'avoir recours à l'ingénierie du Parc plutôt qu'à des bureaux d'études.

Robert CORVAISIER insiste sur le fait que ce qui a été négocié n'a pas été respecté. Si on s'interdit de faire respecter le cadre, on est en position de faiblesse. C'est un problème qui vient gréver la suite. Tout s'est fait sur l'oralité.

Charles ZILLIOX répond que si le Comité syndical demande que nous interpellions le Préfet alors nous le ferons mais actuellement le Parc est plutôt dans la négociation.

6 – DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

6.1 Nouvelle version de la candidature PAEC

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

La commission régionale de sélection des PAEC s'est tenue début décembre. Bien que le PAEC Pilat ait été sélectionné, les mesures ouvertes et zonages éligibles ont été très fortement réduits par rapport à notre candidature initiale.

Les demandes budgétaires de l'ensemble des PAEC de la Région étaient en effet très supérieures à l'enveloppe disponible (79 millions d'euros demandés au niveau régional pour 14 millions disponibles). Des arbitrages drastiques ont donc été faits, au détriment de la cohérence du projet que nous avons proposés et élaborés en concertation avec l'ensemble de nos partenaires sur le Pilat.

Les conséquences sur le territoire sont présentées dans la note de synthèse jointe à ce compte-rendu.

Valérie PEYSSELON demande aux élus du Bureau s'il faut continuer avec les agriculteurs déjà engagés et leur donner la priorité.

Les élus du Bureau répondent par l'affirmative.

Valérie PEYSSELON demande également s'il faut plutôt soutenir des gros projets ou faire du saupoudrage sur plus de projets. Une discussion avec les agriculteurs aura lieu le 12, peut-être qu'il faut leur donner une

orientation.

Les élus du Bureau propose de soutenir en priorité ceux engagés depuis de longue date dans de telles mesures.

Valérie PEYSSELON conclut en précisant que le rendez-vous avec les agriculteurs a lieu demain, suivi d'un comité de pilotage Agriculture durable le 17 janvier.

Charles ZILLIOX propose aux élus de mettre fin à la réunion, étant donné l'heure avancée. Les autres points proposés à l'ordre du jour seront étudiés lors d'une prochaine séance.